

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Dimanche**  
**21 juillet 2024**  
**(09)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, située au 1900, montée de la Réserve, le dimanche 21 juillet à 9h00 sous la présidence de Madame Isabelle Parent, mairesse.

**Sont présents :** Mme Isabelle Parent, mairesse  
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1  
M. Bertrand Taillefer, siège # 2  
Mme Lucie Vignola, siège # 3  
M. André Lafrenière, siège # 4  
Mme Chantale Perreault, siège # 5

**Est absent :** M. Jacques Bourassa, siège # 6

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Jessica Tardif à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 9h00.

**2. Lecture de l'avis de convocation**

24-171

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente patrouille communautaire Municipalité de Chertsey – Autorisation aux patrouilleurs d'appliquer les règlements municipaux.
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-172

**4. Entente patrouille communautaire Municipalité de Chertsey – Autorisation aux patrouilleurs d'appliquer les règlements municipaux [03-301]**

**ATTENDU** que la Municipalité de Chertsey assure la sécurité sur le territoire par l'établissement d'une patrouille communautaire;

**ATTENDU** qu'une entente a été signée relative à l'application du règlement R-205 sur les feux en plein air et du règlement R-208 sur les nuisances de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci toujours en vigueur;

**ATTENDU** que des patrouilleurs ont été nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité et pour faire respecter le règlement R-205 relatif aux feux en plein air ainsi que le règlement R-208 relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci. Les patrouilleurs nommés sont :

- Jonathan Ruffo
- Marilou Thérien
- Kevin De La Grave
- Lucien Crelier
- Carl Éric Bernard

**ATTENDU** que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci requiert que les inspecteurs municipaux désignés par la Municipalité de Chertsey soient désignés agents de l'autorité et soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour l'application du règlement R-205 et R-208.

Il est proposé par Madame la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- De nommer ces mêmes personnes, déjà certifiés patrouilleurs à la Municipalité de Chertsey, à titre d'inspecteurs de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux puissent délivrer des constats d'infraction en son nom pour l'application du règlement R-205 sur les feux en plein air et du règlement R-208 sur les nuisances sur tout le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

**5. Période de questions**

24-173

**6. Clôture de la séance**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu de lever la présente séance à 9h04.

Adopté unanimement par les conseillers.

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Jessica Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe**